

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

**COMPTE RENDU DES DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

19 SEPTEMBRE 2014

Présent(s) :

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Nathalie JACQUOT, Jean-Marie EMERIC, Jean-Charles GUIRAN, Michel GUILLOT, Christophe BORELLI, Geneviève CERAGIOLI.

Représenté(s) :

Georges BRUN par Geneviève CERAGIOLI,
Jean-Jacques ALBERT par Éric BARALE,
Isabelle LOMBARD par Anne-Marie FULCONIS,
Alexandra BASSISTY par Colette FABRON,
Michèle BORFIGA par Michel GUILLOT

Absent(s) :

Mme Anne-Marie FULCONIS a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Convocation transmise à l'ensemble des Élus le 11 septembre 2014 par courrier à leur domicile.

.../...

Procès verbal des décisions du conseil municipal du 20 juin 2014

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

49. PLU métropolitain - avis du conseil municipal sur les objectifs et les modalités de concertation

Faisant suite à plusieurs délibérations relatives aux modalités de collaboration avec les communes et de concertation avec le public, le conseil municipal avait donné un avis favorable.

La présente délibération reprend en détail les différents commentaires et rectifications demandées par les communes et notamment le calendrier prévisionnel (d'août 2014 à fin 2017) d'approbation du nouveau PLU Métropolitain.

Le PLU métropolitain (PLUm) couvre l'intégralité de Nice Côte d'Azur qui se fonde sur trois axes majeurs : Un territoire économique, unique et solidaire.

Lors des étapes d'élaboration du PLUm, le public pourra formuler ses observations au moyen du dossier de présentation et d'un registre mis à leur disposition dans les mairies et au siège de la Métropole Nice Côte d'Azur.

La concertation s'articulera autour de deux étapes : Présentation du diagnostic du territoire et du Projet de « PADD » (projet d'aménagement et de développement durables) et présentation de l'avant « projet de PLU intercommunal ».

Le PLU intercommunal comprendra un volet tenant lieu de plan de déplacement urbain (PDU). En effet, l'élaboration du PLUm permettra de réviser le Plan Départemental Urbain établi en 2008 qui ne couvrait que le territoire du littoral et, ainsi de mettre en œuvre une démarche de concertation unique pour le PLUm et le PDU.

Le programme local de l'habitat (PLH), quant à lui a été élaboré pour la période 2010-2015 et couvre l'ensemble du territoire de la Métropole.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

50. Gîte d'Étape de Roya – Modalités de gestion

Le contrat de gestion actuel arrivant à terme le 31 mars 2015, il convient d'anticiper sur les modalités de gestion qui seront retenues pour l'avenir. Il est donc proposé au conseil municipal de relancer une procédure de délégation simplifiée afin de déléguer ce service à des personnes qualifiées et disponibles.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

51. Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné de 2015 à 2017, les concours financiers de l'État sont appelés à diminuer, ce qui entraînera une baisse de la qualité des services rendus à la population et également une diminution des investissements locaux.

Par conséquent, la commune soutient les demandes de l'Association des Maires de France, à savoir :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

➤ Adoption à l'unanimité des membres présents.

52. MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR – Convention de mise à disposition de services

Dans un souci de bonne organisation et rationalisation des services, une convention d'une durée de 5 ans est proposée à la commune par les services de la Métropole Nice Côte d'Azur ayant pour objectif de mettre à disposition ponctuellement à la commune des moyens humains et matériels qui ont été transférés à la Métropole et inversement pour un temps estimé à 0,6 équivalent temps plein sans aucune conséquence financière pour la commune.

➤ Adoption à l'unanimité des membres présents.

53. REPAS À DOMICILE - Convention relative à la fourniture de repas

En partenariat avec l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes « Les Oliviers » situé à l'Escarène et le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), le Conseil Municipal décide de mettre en place un service de portage de repas à domicile destiné aux personnes âgées ayant manifesté leur souhait de bénéficier de ce service.

La Commune souhaite impulser cette action forte de lien social et de prévention auprès, notamment, des personnes âgées les plus isolées ou fragiles.

Les repas préparés sont destinés à être redistribués par les services communaux aux personnes âgées

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention correspondante.

➤ Adoption à l'unanimité des membres présents.

54. Salon des Maires – Mandat spécial

Pour ce 97^{ème} Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de France qui se déroulera du 24 au 27 novembre 2014 à Paris, organisé par l'Association des Maires des A.M. où les thèmes retenus cette année sont : L'environnement et le climat ; Les services aux familles et à la personne ; Le numérique pour tous, L'accessibilité ; La réforme des rythmes scolaires et le logement, le Maire propose d'organiser un déplacement sur Paris afin de participer aux débats et ateliers programmés relatifs aux missions de services publics qui leur incombent.

- Adoption à la majorité des membres présents moins deux abstentions de M. Georges BRUN représenté par Mme Geneviève CERAGIOLI et Mme Geneviève CERAGIOLI.

55. Création d'un poste « Adjoint Technique 1^{ère} classe » à temps complet

Dans le cadre d'un avancement de grade au sein de la filière technique, le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet et supprime un poste un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet. Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Filière technique :

adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet		adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet	
Ancien effectif : 4 4 postes à temps complet	Nouvel effectif : 3 postes à temps complet	Ancien effectif : 1 1 poste à temps complet	Nouvel effectif : 2 postes à temps complet

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

56_1. Création d'un poste « Adjoint Technique 1^{ère} classe » à temps non complet

Dans le cadre d'un avancement de grade au sein de la filière technique, le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps non complet et supprime un poste un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet. Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

Filière technique :

adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet		adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps non complet	
Ancien effectif : 3 3 postes à temps non complet :	Nouvel effectif : 2 2 postes à temps non complet :	Ancien effectif : 0	Nouvel effectif : 1 poste à temps non complet 94h par semaine
- 1 de 94h par mois - 1 de 30h par semaine - 1 de 88h49 par mois	- 1 de 30h par semaine - 1 de 88h49 par mois		

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 19.09.2014

57_1. Création de deux emplois aidés (Contrat d'Aide à l'Embauche CAE)

Dans le cadre de dispositif des contrats aidés par l'État (90 %), deux postes sont créés au sein de l'effectif communal, l'un à l'école d'Auron pour la surveillance de la cantine et l'autre pour le service de portage de repas à domicile.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

58. Décision budgétaire modificative n° 1

Ajustement de crédits et inscription d'opérations d'ordre sur demande du Trésorier.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

59. Concours du Receveur municipal – Attribution d'indemnité

Attribution d'une indemnité de confection des documents budgétaires au receveur municipal et une indemnité de conseil.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

60. Extension Hôpital St Maur – Garantie d'emprunt

Pour l'extension de l'hôpital St Maur, il est indispensable de compléter le financement des travaux par un emprunt qui sera réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation. Cet organisme prêteur demande la garantie de remboursement auprès du Conseil Général à hauteur de 80% et de la commune à hauteur de 20%

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

61. Société de Chasse – Demande de subvention

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à la société de chasse d'un montant de 1 000 € au titre de l'année 2014.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

62. Les élèves déficients de l'Institut Clément ADER – Demande de subvention

Suite à la demande présentée par l'école qui accueille Sébastien Dauphin pour le financement d'un projet pédagogique : « visiter Paris », le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à cet Institut d'un montant de 200 € au titre de l'année 2014.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 19.09.2014

63. FÊTE DE LA TRANSHUMANCE – Demande de subvention à la Région

64. FÊTE DE LA TRANSHUMANCE – Demande de subvention au Département

Demande d'une subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Général afin de procéder à l'organisation de cette manifestation et ainsi subvenir aux dépenses financières engagées.

Le Conseil Municipal souhaite augmenter l'information et la communication des animations culturelles.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

65. Travaux d'extension du réseau d'eau et de création d'un poste de pompage – Chastellarès

La Métropole NCA doit procéder à des travaux d'installation d'un local technique et de pose de canalisations sur des parcelles communales situées au parking inférieur de Chastellarès pour ramener le taux d'arsenic dans l'eau distribuée sur ce secteur à un niveau inférieur au seuil autorisé.

Elle demande donc à la commune l'autorisation de construction d'un local technique et de pose des canalisations sur les parcelles communales suivantes :

SECTION	N°	ADRESSE	LIEUDIT	SUPERFICIE
K	109	Nabinas Inférieur	Chastellares	95 m ²
K	111	Nabinas Inférieur		5450 m ²
K	144	Ubach		4785 m ²
K	146	Ubach		7375 m ²
K	406	Nabinas Inférieur		1407 m ²
K	494	Ubach		1777 m ²
K	513	Nabinas Inférieur		7014 m ²

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

66. Aménagement du jardin d'enfants d'Auron

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement du jardin d'enfants à Auron dont l'objectif est d'améliorer l'esthétique, le confort et la sécurité des lieux.

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté et sollicite une aide financière de la Région et du Département selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux : 122 000 € HT
 Participation Conseil Régional : 36 600 € (30 %)
 Participation Conseil Général : 51 240 € (60 %)
 Part communale : 34 160 €

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

67. Aménagement du parc ludique du plan d'eau

Dans la continuité des aménagements lancés pour l'été 2014 au plan d'eau, l'objectif recherché consiste à créer un parc d'accueil et de loisirs autour du lac afin de développer l'activité touristique et économique de ce secteur qui bénéficie d'un environnement naturel très privilégié. Cet espace d'animations ludiques permanentes complèterait le secteur touristique déjà présent comme le plan d'eau, le camping, l'aire d'accueil de camping-cars afin d'inciter les touristes et résidents à profiter de ces équipements et demeurer dans notre village pour des séjours plus importants.

Après avoir lancé un appel à projets d'aménagement, il est proposé au conseil municipal de retenir le dossier présenté par la société Alpes Azur Aventures dénommé : « Le petit bois des Lutins » qui est un concept inédit d'espace de loisirs familial dans la nature.

Il s'agit d'un village de cabanes – jeux dans les arbres accessibles et reliées par des filets géants, où tous les jeux sont articulés autour d'une thématique poétique et pédagogique sur l'histoire de la vie des Lutins dans la forêt.

Le conseil municipal sollicite l'aide financière de la Région et du Département selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant des travaux	: 190 633 € HT
Participation Conseil Régional	: 38 126 €
Participation Conseil Général	: 91 504 €
Part communale	: 61 003 €

LE MAIRE,


Colette FABRON.

